

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nome Flamarion, en 1877 et 1881, expliquent la rétrogradation de l'ombre sur le cadran solaire et combattent les miracles. Gaudard met toute sa conviction et sa foi dans ce volume important aussi au point de vue scientifique.

Plus tard, en 1900, il publie un opuscule ayant pour titre : *Des limites de la Science et du Subjectivisme en matière de connaissance religieuse*, et enfin, en 1909, soit huit ans après avoir pris sa retraite comme professeur, il fait paraître un gros volume in-8° de 556 pages, « vraie encyclopédie », dit le recteur de l'Université de Lausanne dans son discours du 13 mars 1917. Il met toute son âme dans ce grand travail de bénédictin qui a pour titre :

La foi par l'humilité

ou

La force par l'infirmité.

Ces paroles résument, nous semble-t-il, toute la vie et la personne de Gaudard.

Lausanne, le 16 mars 1917.

J. J. LOCHMANN.

Société technique fribourgeoise et section de Fribourg de la société suisse des Ingénieurs et Architectes.

Rapport présidentiel

*lu à l'assemblée générale du 14 janvier 1917
à l'Hôtel de la Tête-Noire, Fribourg.*

Depuis la dernière assemblée générale ordinaire du 16 janvier 1916, notre Société a tenu 6 séances ordinaires, soit les 9 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 13 décembre 1916 et 10 janvier 1917, plus une assemblée générale extraordinaire, le dimanche 27 février 1916 pour la révision des statuts. Le Comité s'est réuni en outre les 28 janvier et 24 novembre pour liquider différentes affaires administratives, et le Comité de la Section de Fribourg S. I. A. s'est réuni une fois le 26 avril.

Les communications suivantes ont été données à nos séances ordinaires mensuelles :

1. *M. Louis Techtermann*, ingénieur agricole, le 9 février, sur l'assainissement des marais de Rohr près Tavel.

2. *M. Hertling*, architecte, le 9 février sur le nouvel hôpital de la ville de Neuchâtel aux Cadolles, et le 10 mai sur la Cité de Carcassonne.

3. *M. Ch. Keel*, ingénieur, professeur au Technicum, le 8 mars « Nouveautés sur l'Acétylène ».

4. *M. Félix Vauthey*, professeur au Technicum, le 12 avril sur les chauffages centraux.

5. *M. Broillet*, architecte, le 10 mai, sur les derniers travaux de Restauration exécutés en 1915-16 au Château d'Estavayer et aux remparts de Morat en 1915.

6. *M. Oscar Cattani*, artiste-peintre, professeur au Technicum, le 13 décembre sur la conservation et la restauration des peintures à l'huile.

7. *M. Hans Maurer*, ingénieur, le 13 décembre, sur la Navigation intérieure en Suisse.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 février, s'est occupée exclusivement de la discussion des statuts de la nouvelle Société technique fribourgeoise, remplaçant l'ancienne Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes, et de leur adoption, statuts qui ont été ensuite imprimés et envoyés à chaque membre. Dans la même assemblée l'inscription de la Société technique fribourgeoise au Registre du Commerce a

été décidée et l'ancien Comité de la Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes nommé dans l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 1916 a été confirmé comme comité de la nouvelle Société. En plus un 6^{me} membre du Comité, conformément à l'art. 16 des nouveaux statuts a été nommé dans la personne de *M. Felix Vauthey*, professeur au Technicum.

Les nouveaux statuts de la Section de Fribourg de la S. I. A. ont également été adoptés dans cette assemblée par les membres présents de la S. I. A. et approuvés ensuite par le Comité central et l'Assemblée générale de délégués de la S. I. A. à Neuchâtel, le 11 novembre dernier.

L'effectif actuel des membres de la Société technique fribourgeoise est maintenu à 88 comme en 1916 à pareille époque, soit 57 membres internes et 31 membres externes. Les trois nouvelles réceptions d'aujourd'hui porte cet effectif à 91 membres.

L'effectif des membres de la Section de Fribourg de la S. I. A. est actuellement de 19 soit une augmentation de 1 sur le total de l'année dernière, par suite d'une démission, celle de *M. Ad. Fischer*, entrepreneur, et de deux admissions. *M. Léon Jungo*, architecte cantonal, et *M. Louis Techtermann*, ingénieur agricole.

La Société a fait une seule course officielle, le 1^{er} octobre, qui a réuni 20 participants pour la visite des travaux d'endiguement de la Trême. Cette course a très bien réussi, grâce à son excellente organisation par *M. Lehmann*, ingénieur cantonal et à l'amabilité de *M. Louis Blanc*, conseiller communal de Bulle et Président de la Commission d'endiguement.

Nous avons eu encore une course mi-officielle, le 27 août, soit la visite des remparts et du Château d'Estavayer-le-Lac et de Morat, avec la Société bernoise des Ingénieurs et Architectes.

L'activité de notre Société s'est d'ailleurs manifestée durant l'année écoulée dans de nombreuses questions d'intérêt général et d'intérêt spécial.

Nos réunions mensuelles ont été malheureusement trop peu fréquentées. 10 à 12 membres en moyenne pour une société qui compte 56 membres internes, c'est franchement trop peu.

Je viens donc faire appel aujourd'hui à la sympathie que vous portez à la Société, et vous engager à venir plus nombreux et aussi régulièrement que possible à nos réunions de chaque mois.

Je souhaite avant de terminer que cette nouvelle année de guerre qui entraîne des conditions si pénibles pour notre pays, sera la dernière.

F. B.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

(Section de la Société suisse.)

*Séance et assemblée générale ordinaire du
mercredi 24 janvier 1917.*

Présidence de *M. F. Fulpius*, président.

La séance est ouverte à 8 h. 45. Vingt et un membres sont présents.

Il est donné lecture des rapports du président et du trésorier pour l'année 1916, ainsi que de celui des vérificateurs des comptes. Ces trois rapports — dont les deux premiers ont paru ici même — sont approuvés sans observation. La cotisation cantonale pour 1917 est fixée de ce fait à fr. 5.—

Une fois ces opérations de l'assemblée terminées, le président passe aux affaires courantes. Il annonce que *M. C. A. Mozer*, architecte, a été reçu membre de la section par le Comité Central. Il présente ensuite un bref rapport sur l'as-

semblée des délégués du 11 novembre 1916 qui a eu surtout à s'occuper de questions financières. Il rappelle, d'autre part, que les prud'hommes auront bientôt à nommer des jurés pour les examens de fin d'apprentissage et que la section aura deux de ses membres dans le jury : il est décidé de présenter MM. Baudin, Chevallaz, F. Fulpius au choix des prud'hommes. Il signale enfin le fait que le jury du dernier concours Galland, parce qu'il était composé en majeure partie d'amateurs, a émis un jugement défavorable : il propose en conséquence de faire une démarche auprès du Conseil Administratif de la ville de Genève pour obtenir un meilleur choix des jurés : cette proposition est adoptée.

Lecture est donnée d'une lettre d'un membre de la section priant celle-ci de protester contre l'enlèvement des débris de monuments historiques qui aurait été ordonné par les autorités allemandes dans certains pays occupés et qui serait déplorable. Il n'est pas donné suite à cette demande.

M. F. Fulpius annonce qu'un nouveau projet a été soumis au Grand Conseil pour l'élargissement du quai des Eaux-Vives et propose, d'une part, de demander au Conseil d'Etat l'autorisation d'en prendre connaissance, d'autre part, de nommer une commission pour l'étudier. Il en est ainsi décidé.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre d'un nouveau groupe qui s'est formé pour le développement rationnel et harmonieux de Genève. M. C. Martin, membre du groupe, explique les intentions des fondateurs de celui-ci, pourquoi l'appui de la Section est nécessaire et cite à l'appui de ses dires un exemple actuel : le plan d'extension projeté du quartier de la Praille ne répond nullement à toutes les exigences de notre époque. Le président propose de ne pas s'occuper du groupe aujourd'hui et de s'en tenir à la question de la Praille : il serait bon de demander au Conseil d'Etat de surseoir à toute décision et d'offrir de préparer éventuellement un contre-projet qui serait examiné par des experts. L'assemblée est de cet avis et désigne en outre MM. Blondel, Leclerc, C. Schüle pour se tenir en contact à ce sujet avec M. C. Martin.

En ce qui concerne le numéro de l'ordre du jour se rapportant à la fondation d'une association professionnelle d'architectes, M. Fulpius attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les conclusions de la Section bernoise à ce sujet sont exactement les mêmes que celles de la commission de la Société genevoise, à savoir que la question ne peut être traitée que par un syndicat et non par cette société.

Il présente ensuite les normes établies par la Société suisse et estime qu'elles devraient être mieux connues en Suisse romande qu'elles ne le sont, car elles sont fort bien faites dans leur ensemble. Il encourage donc vivement les membres de la Section genevoise à les utiliser.

M. Braillard, à titre de proposition individuelle, suggère l'idée de mettre à l'étude la création d'une école d'architecture à Genève et propose de nommer une commission ad hoc. Après discussion il en est décidé ainsi.

La séance est levée à 10 h. 45.

Le Secrétaire :
EDM. EMMANUEL

Séance du mercredi 28 février 1917.

La séance est ouverte à 8 h. 45 par le président, M. F. Fulpius, en présence de vingt-trois membres.

Il rappelle tout d'abord la grande perte que la Section a faite en la personne de M. W. Bettinger, architecte, et prie les

assistants de se lever pour honorer la mémoire du défunt. Il annonce ensuite que le Comité central a reçu membre de la Section M. Henri Grosclaude, ingénieur, et présente un bref rapport sur les questions qui ont été traitées à la conférence des présidents du 24 février 1917.

M. F. Fulpius a appris officieusement que le jury du concours Galland serait choisi à l'avenir suivant le sujet de ce concours, conformément à ce que la Section demandait. En ce qui concerne le quai des Eaux-Vives, la commission nommée par la Société a pris connaissance des plans, puis une lettre a été envoyée au Conseil d'Etat pour présenter certaines demandes. La Commission du Grand Conseil n'a malgré cela pas voulu surseoir à une décision. Il est décidé néanmoins d'envoyer une nouvelle lettre au Conseil d'Etat en insistant sur ces demandes. Dans la question du plan d'extension de la Praille, il semble par contre que les démarches faites auront un résultat plus satisfaisant et que ce plan sera révisé. Le Département des Travaux Publics a demandé en effet divers renseignements préalables à M. F. Fulpius qui les fournira avec l'aide de M. Baudin et qui, dans tous les cas, suivra cette question.

M. Martin a vu paraître avec plaisir dans la *Schweiz. Bauzeitung*, les rapports du président et du trésorier de la Section pour 1916, ainsi que la conférence de M. le Dr R. Moser, architecte. Plusieurs membres profitent de cette déclaration pour attirer l'attention de l'assistance sur le rôle important de la presse, notamment de la presse technique, en ce qui concerne la publicité nécessaire à donner à certaines manifestations de la Société. En conclusion, il est décidé de publier dorénavant un compte rendu de chacune des séances de la Société dans le *Bulletin technique*.

M. le Dr Charles Boissonnas, avocat et architecte, prend la parole pour une substantielle causerie sur « Les Droits et les Obligations des Constructeurs ». Il ne peut traiter en détail le sujet, qui est très vaste, et se borne à développer les principes généraux qui sont à la base de la matière. Ce qui a trait aux droits et aux obligations des constructeurs se trouve surtout contenu dans le Code fédéral des Obligations, aux titres dixième et onzième, qui parlent des contrats de travail et d'entreprise, ainsi que dans le chapitre II du titre premier de ce Code, qui s'occupe des obligations résultant d'actes illicites.

Le conférencier donne tout d'abord quelques généralités sur les personnes qui peuvent être mises en rapport d'affaires au sujet d'une construction et passe successivement en revue les principales situations de fait qui en découlent plus ou moins directement, soit :

- a) Les contrats entre le maître et l'architecte qui n'est pas entrepreneur.
- b) Les contrats entre le propriétaire (ou son représentant) et l'architecte qui est en même temps entrepreneur de la construction.
- c) Les contrats entre le propriétaire (ou son représentant) et l'entrepreneur.
- d) Les contrats entre l'entrepreneur et les sous-traitants.
- e) La responsabilité du propriétaire, de l'architecte et de l'entrepreneur, établie par la loi en cas d'accident arrivé à leur personnel ou à des tiers.
- f) L'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs.

Le président remercie très vivement M. Boissonnas, qui n'a pas craint de préparer pour la Section un travail important quoiqu'il ne soit pas membre de celle-ci, et ouvre la discussion. Cette dernière, à laquelle nombre des assistants

prennent part, permet au conférencier de donner des renseignements complémentaires intéressants sur divers points et de citer des cas frappants de la jurisprudence.

La séance est levée à 11 h. 20.

Le Secrétaire.
EDM. EMMANUEL.

Rapport du trésorier sur l'exercice 1916.

La fortune de la Section, qui était représentée au 31 décembre 1915 par un solde actif de 880 fr. 90, n'était plus au 31 décembre 1916 que de 457 fr. 75.

Cette notable diminution provient d'abord de votre décision d'abaisser la cotisation cantonale de 5 à 3 fr., et ensuite de la subvention de 400 fr. que vous avez généreusement accordée à la « Maison Bourgeoise en Suisse », dont la situation financière est assez délicate.

Il ne faudrait pas beaucoup d'années semblables pour transformer en quantité négative la fortune de notre Section. Vous ne vous étonnez donc pas que nous vous demandions de rétablir à 5 fr. la cotisation cantonale pour 1917.

En ce qui concerne le recouvrement de cette cotisation, nous inaugurerons, cette année, la méthode du chèque postal, infiniment plus souple que le système du remboursement postal.

Nous espérons que cette innovation sera bien accueillie et qu'elle contribuera à une rentrée plus rapide et plus régulière de nos cotisations.

Voici, en résumé, l'état de nos recettes et celui de nos dépenses au 31 décembre 1916.

RECETTES

Solde actif, exercice 1915	Fr. 880.90
Cotisations arriérées 1914, 1 à	» 5.—
Cotisations 1916, 81 à 3 fr.	» 243.—
Produit de la vente du Rapport Baudin sur les champignons des toitures	» 37.20
Intérêt 1916 du dépôt en compte-courant chez Hentsch & Cie	» 49.45
Total	Fr. 1185.55

DÉPENSES

Frais de bureau, soit fournitures, affranchissements, etc.	Fr. 133.35
Cotisation de la Fédération des Sociétés Artistiques	» 10.20
Circulaires, insertions dans journaux, etc.	» 94.25
Impression des deux Rapports Baudin	» 80.—
Location de salle de conférence et divers	» 10.—
Allocation à la « Maison Bourgeoise »	» 400.—
Solde en caisse au 31 décembre 1916	» 457.75
Total	Fr. 1185.55

Concours pour la construction d'un pont-route sur le chemin de fer funiculaire Territet-Glion.

La Municipalité de la Commune des Planches-Montreux ouvre un concours entre ingénieurs, architectes et entrepreneurs domiciliés dans le canton de Vaud, pour la construction du pont de la route Maresche-Collonge, sur le funiculaire Territet-Glion.

Ce concours a pour but de permettre aux autorités communales en premier lieu de faire le choix d'un ouvrage d'art,

qui tout en répondant aux conditions techniques, ne constitue pas un enlaidissement du paysage; en second lieu d'en adjuger la construction.

La question du coût ne jouera pas le rôle primordial, il sera tenu compte du point de vue esthétique et architectural.

Les personnes qui désirent prendre part au concours s'adresseront par écrit à la Direction des Travaux de la Commune. Il leur sera remis sans frais, un plan de la situation, une planche de profils et la copie des conditions.

Conditions générales.

Le projet doit prévoir la construction du pont proprement dit et de ses abords.

Il est laissé aux concurrents libre choix des matériaux (maçonnerie, ciment armé, fer).

Les projets comprendront un plan de situation, une vue d'ensemble et des coupes, à l'échelle de 1 : 100; des dessins des barrières et garde-corps proposés; un mémoire et un devis établi conformément aux indications des conditions techniques ci-après. Les auteurs ont la faculté d'ajouter une vue perspective et des plans de détails, pour autant qu'ils sont utiles à la compréhension du projet.

Les auteurs indiqueront dans leur mémoire jusqu'à quelle date leurs offres sont valables, ainsi que le délai qu'ils demandent pour l'exécution du travail depuis le jour de l'adjudication.

Le devis est considéré comme un engagement formel, il ne sera accordé aucune plus-value pour augmentation éventuelle future des prix de la main-d'œuvre et des fournitures.

Il est rappelé que les entrepreneurs de la route Maresche-Collonge sont tenus de laisser circuler les entrepreneurs du pont sur leurs chantiers.

Les projets seront déposés au Greffe municipal de la Commune avant le mardi 15 mai 1917 à 5 heures du soir; toutes les pièces en seront signées par les auteurs.

Conditions techniques.

La route comprend une chaussée de cinq mètres de largeur sans trottoir; elle rentre dans la catégorie des routes secondaires importantes (chiffre B des prescriptions fédérales du 7 juin 1913).

Pour les calculs de résistance, ainsi que pour le gabarit d'espace libre, il doit être tenu compte des lois et règlements fédéraux et cantonaux sur la matière et en particulier des exigences du Service technique du Département suisse des chemins de fer.

Le plan de situation indique les limites de la chaussée proprement dite; les fondations, piliers, culées, etc., peuvent empiéter en dehors du tracé sur une zone de 1 m. 50 de chaque côté.

Le devis doit comprendre :

1° Un prix au mètre cube pour fouilles dans tous terrains et à toute profondeur, y compris l'enlèvement des déblais.

2° Une plus-value sur le prix ci-dessus pour fouilles en contre-bas de 1 mètre pour chaque 50 centimètres d'approfondissement jusqu'à une profondeur de 4 mètres.

3° Une plus-value au mètre cube, sur le prix n° 1 pour fouilles nécessitant l'emploi d'explosifs, pour toute profondeur.

4° Un prix au mètre cube, pour béton de fondations (250 kg. de chaux lourde par mètre cube de sable et gravier).

5° Un prix à forfait pour la construction de toute la superstructure de l'ouvrage dès le niveau des fondations dès et y